

LE CONTRAT de PROFESSIONNALISATION

► un(e) jeune ingénieur dans vos équipes

Télécom Bretagne forme des ingénieurs de haut niveau dans les domaines des systèmes et des services fondés sur l'électronique, l'intégration de systèmes, le traitement de l'information, les réseaux, l'informatique et le management des affaires à l'international.

Durant leur dernière année de scolarité, les élèves-ingénieurs ont la possibilité de travailler en alternance entre l'École et l'entreprise par le biais du contrat de professionnalisation.

Le contrat de professionnalisation favorise la découverte du milieu professionnel à travers l'expérimentation, la mise en situation et la mise en pratique. L'élève gagne en maturité et acquiert ainsi une expérience professionnelle à l'issue de son cursus scolaire. Pour l'entreprise, c'est l'opportunité de bénéficier du talent et des compétences d'un élève-ingénieur de dernière année formé dans une des meilleures écoles de France.

À l'issue de leur formation, les ingénieurs Télécom Bretagne sont capables de :

- conduire et de gérer des projets ou des programmes dans un contexte international ;
- concevoir des systèmes, des produits et des services innovants ;
- effectuer un diagnostic ou une étude de marché dans les technologies de l'information ;
- répondre à des appels d'offres et de commercialiser des services ou produits ;
- travailler en laboratoire ou en entreprise.

► INFORMATIONS PRATIQUES

Octobre n à mars n+1	Avril n+1 à fin sept. n+1
4 à 6 semaines en entreprise durant les 6 premiers mois en alternance avec l'école	temps complet

► **Durée :** 446 heures de formation sur 12 mois

► **Coût entreprise**

Possibilité de prise en charge par un OPCA (organisme collecteur). Se renseigner sur tarif en vigueur en nous contactant.

► **Modalités du contrat**

Contrat de professionnalisation de 12 mois (ou CDI) avec l'entreprise. Salaire fixe mensuel (minimum 80% du smic) et avantages de l'entreprise (participation aux bénéfices, intéressement...).

► **Contact :**

Nathalie Chelin
Direction Entreprises
Tél. : +33 (0)2 29 00 11 41
nathalie.chelin@telecom-bretagne.eu
www.telecom-bretagne.eu/entreprises

► Exemples d'études possibles pour un(e) élève

- Participer à une analyse fonctionnelle à partir des besoins des utilisateurs ou à une analyse détaillée (rédaction des spécifications techniques)
- Concevoir une architecture logicielle
- Participer / animer des réunions techniques d'avancement de projet
- Analyser et gérer les risques liés au développement d'un système d'information
- Assurer une veille technologique
- Définir des spécifications en amont pour le lancement d'un nouveau produit
- Lancer un appel d'offre et conduire une affaire commerciale

TELECOM
Bretagne



www.telecom-bretagne.eu/entreprises



► TÉMOIGNAGES D'ENTREPRISES

► Karine Gimenez-Veyrier, DRH Alcatel-Lucent Brest

« Cela fait maintenant plusieurs années qu'Alcatel-Lucent mène une politique dynamique vis-à-vis des contrats en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation). Le groupe a un lien tout particulier avec Télécom Bretagne car la formation enseignée est en relation directe avec nos métiers.

Le contrat de professionnalisation est une formule très intéressante pour l'entreprise car cela lui permet d'accueillir un jeune ayant déjà eu deux ans de solides connaissances techniques et de lui proposer de participer à un projet ou à un développement au sein d'une équipe d'ingénieurs Télécom/Informatique.

Pour les équipes, c'est aussi un moyen de rester en contact avec les ingénieurs de demain et les nouvelles technologies en perpétuelle évolution dans nos secteurs.

En conclusion, c'est un contrat gagnant/gagnant : le jeune acquiert de l'expérience professionnelle et l'entreprise bénéficie de la motivation et de l'envie du jeune de progresser et d'apprendre au sein de son équipe. »

► Géraldine Paulmier - Crédit Mutuel Arkéa

« Le contrat de professionnalisation offre la possibilité de concilier les approches théoriques et pratiques, tout en étant rémunéré. **Chaque année, les élèves ingénieurs de Télécom Bretagne nous apportent leur vision, leur créativité pour mener les ambitieux projets de notre développement.**

Après sélection sur la base de tests et d'entretiens, le Crédit Mutuel Arkéa propose des contrats de professionnalisation d'une durée d'un à deux ans.

Les domaines d'application sont variés : la finance (salle des marchés, private equity, Audit...), l'informatique (développement de produits sous iPhone, Android, chef de projets réseau ou télécommunications...), la maîtrise d'ouvrage (flux financiers, ressources humaines, monétique...).

Faire le choix du contrat pro, c'est faire le choix de son employabilité ! »

► TÉMOIGNAGES D'ÉLÈVES



► Charlotte Holtzer Conception d'un annuaire vocal à Alcatel-Lucent

« Le contrat de professionnalisation est une expérience très enrichissante. C'est un passage progressif de la vie étudiante à la vie professionnelle.

Il permet de réaliser un projet concret en parallèle de sa dernière année d'école d'ingénieur. Le contrat de professionnalisation m'a permis de monter en compétences sur le fonctionnement des catalogues d'offres chez Alcatel-Lucent afin d'être bien plus opérationnelle et indépendante dans mon futur travail. Malgré un rythme soutenu, c'est une formation qui permet de mieux prendre conscience des enjeux du monde professionnel et d'avoir un regard plus constructif sur la formation suivie. »

► Céline Lleu Mise en place d'une agence bancaire innovante et interactive à Arkéa



« Une formule intéressante qui permet une intégration forte en entreprise à travers des projets menés pendant une année. **Ce dispositif permet d'orienter sa carrière professionnelle et de réfléchir sur le métier qu'on veut exercer.** »

TELECOM
Bretagne



www.telecom-bretagne.eu/entreprises

